

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Projet de construction d'une installation de  
liquéfaction de gaz naturel à Bécancour

6211-19-021

Québec, le 24 février 2015

Monsieur Jean-Marc Girouard  
Directeur général par intérim  
Ville de Bécancour  
1295, avenue Nicolas-Perrot  
Bécancour (Québec) G9H 1A1

**Objet : Projet de construction d'une installation de liquéfaction de gaz  
naturel à Bécancour  
Questions complémentaires du 24 février 2015 (DQ6, n<sup>os</sup>1 à 3)**

---

Monsieur,

À la suite de la première partie de l'audience publique concernant le projet mentionné, la commission d'enquête et d'examen chargée du dossier désire obtenir des renseignements complémentaires.

Veillez trouver, annexées à la présente, des questions pour lesquelles la commission souhaite recevoir les réponses d'ici le 27 février compte tenu de l'échéancier dont elle dispose pour ses travaux et de la deuxième partie de l'audience qui débutera le 9 mars prochain à Bécancour.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Anne-Lyne Boutin  
Coordonnatrice du secrétariat de la commission

p.j.

**Questions complémentaires du 24 février 2015 adressées à  
la Ville de Bécancour (DQ6, n<sup>os</sup> 1 à 3)**

**Question 1**

La Ville de Bécancour, dans sa correspondance du 3 octobre 2013 lors de l'audience publique sur le projet de construction d'une usine de fabrication d'engrais à Bécancour par Entreprise IFFCO Canada Ltée, mentionnait qu'un plan de communication de mesures d'urgence serait déposé au printemps 2014. Elle indiquait également qu'elle prévoyait l'implantation d'un système d'alerte pour tous les sinistres. Quel est l'état d'avancement de ces démarches ?

Par ailleurs, lors de cette même audience, la Ville précisait que la formation « HAZMAT » des premiers intervenants, visant à leur permettre d'identifier, d'approcher et de contrôler des incidents impliquant des matières dangereuses devait être complétée en 2014. Qu'en est-il ?

**Question 2**

La Ville de Bécancour a-t-elle adhéré aux principes de la Charte municipale de la communication des risques liés aux matières dangereuses élaborée notamment par l'Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec ([http://www.ville.valleyfield.qc.ca/sites/default/files/pdf/securite-civile/comite\\_cmml/INC-ANN1-%202011-06-14Chartemunicipaledel.pdf](http://www.ville.valleyfield.qc.ca/sites/default/files/pdf/securite-civile/comite_cmml/INC-ANN1-%202011-06-14Chartemunicipaledel.pdf)) ?

**Question 3**

Déposer la réglementation municipale en vigueur relative aux milieux humides et à la zone inondable.